

# VILLE-SOUS-LA-FERTE

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



cavités souterraines

**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

**Document à conserver**

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.***

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »*

«Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Notre commune est exposée à trois risques majeurs : deux risques naturels et un risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés dans notre commune : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces évènements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur cette démarche, n'hésitez pas à venir vous informer en mairie».

Bien cordialement.

Le Maire

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :

**Les risques naturels**

(inondation, mouvement de terrain,...)

**Les risques technologiques**

(industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie,...)

etc...

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



*L'événement : l'alea*



*les enjeux*



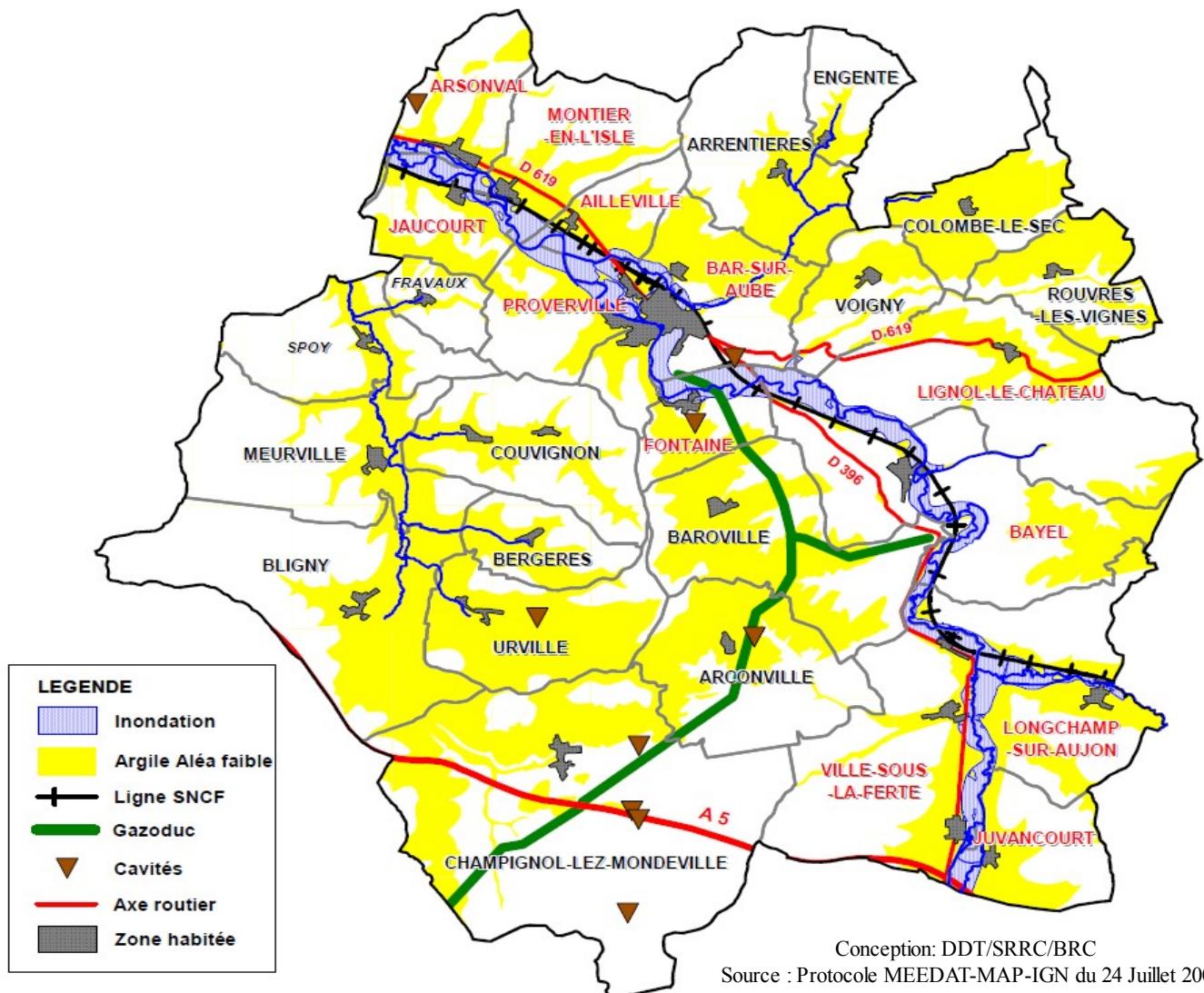
*le risque*

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Ville-sous-la-Ferté peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# Les risques présents sur la Communauté de Communes de la région de Bar sur Aube



## Carte des risques majeurs présents sur la CCRB

Une réflexion menée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

La quasi totalité des communes de la CCRB a voulu participer à la réflexion menée autour des risques majeurs.

12 d'entre elles, de part la présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé en 2009 sur leur commune, ont l'obligation de réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document

d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Toutefois, 13 autres communes ont voulu participer à cette réflexion. Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, ces communes se trouvent aujourd'hui mieux armées pour faire face à d'éventuels événements.

**(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)**

# A Ville-sous-la-Ferté, à quels risques sommes-nous exposés?



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



mouvements de terrain liés à la sécheresse



cavités souterraines

- **La rivière Aube.** Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain.
- **Les axes de circulation,** tels que la RD396 et l'A5 sur laquelle transitent des matières dangereuses diverses.
- **La présence d'argile dans les sols,** qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
- **La présence d'une cavité** souterraine qui peut entraîner un affaissement du sol voire un effondrement complet de celui-ci.



tempêtes



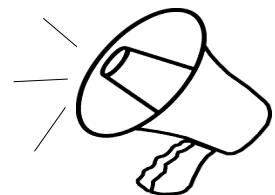
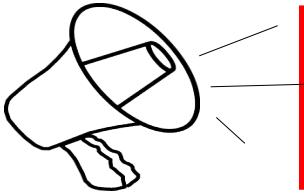
sanitaire

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique :** tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- **Le risque sanitaire :** pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

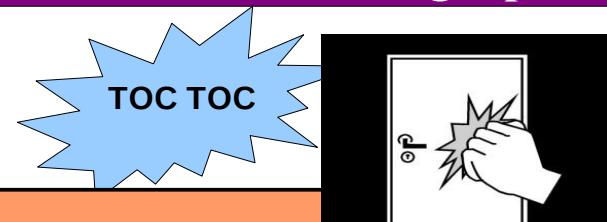
L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

# Schéma d'alerte de la population



En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- ↳ Le territoire communal a été divisé en secteurs
- ↳ Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- ↳ L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)



## ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

## ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



## POINTS DE RASSEMBLEMENT :

- |                       |   |                       |
|-----------------------|---|-----------------------|
| VILLE-SOUS-LA-FERTE   | → | « Salle polyvalente » |
| LES FORGES ST BERNARD | → | « Groupe scolaire »   |
| CLAIRVAUX             | → | « Salle des fêtes »   |



inondation lente

# Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

## 2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



## Le risque à Ville-sous-la-Ferté

Ville-sous-la-Ferté est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière Aube traversant la commune à proximité des habitations, elle peut engendrer des débordements (voir carte annexe p.18) qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

## Les mesures de prévention

En 2009, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

### Lorsque l'eau est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

## APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



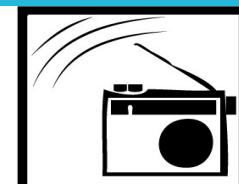
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à Ville-sous-la-Ferté

La commune est traversée à l'Est par la RD396, et au Sud par l'A5; axes sur lesquels transitent des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/>  
« classement du transport des matières dangereuses »



## Le centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys

Ville-sous-la-Ferté est également située à proximité du centre de stockage de Soulaines. La commune peut donc être concernée par un accident de transport de matières faiblement radioactives qui y sont acheminées pour traitement.



transport de  
marchandises  
dangereuses



Alerte par porte à  
porte. Consignes  
complémentaires  
par porte voix.

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

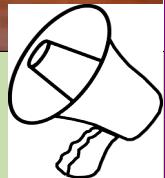
- ◆ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- ◆ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- ◆ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### Si vous entendez l'alerte

- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ◆ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ◆ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ◆ Ne téléphonez pas.
- ◆ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



## Les bons réflexes !



Enfermez-  
vous dans  
un  
bâtiment



Bouchez  
toutes les  
entrées d'air



Ecoutez la  
radio



Ne  
téléphonez  
pas



Ni flammes  
ni  
cigarettes



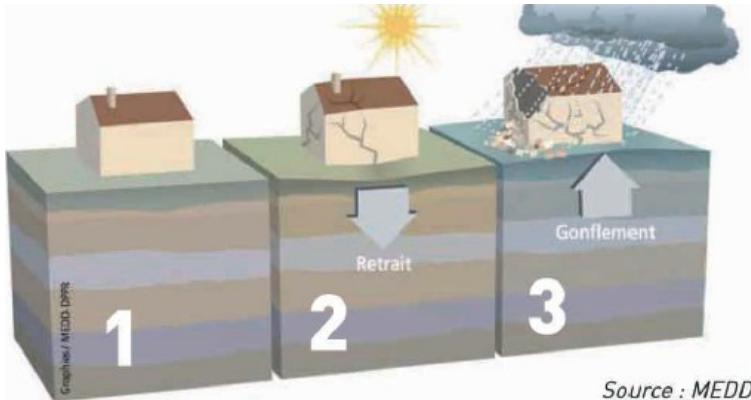
N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

## Le risque à Ville-sous-la-Ferté

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

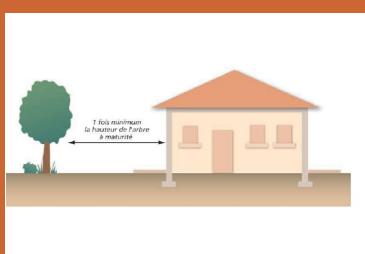
Près de la moitié du territoire est concerné par un sol argileux (voir carte annexe p.19).

## Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



## Comment faire pour prévenir les dégâts?



**Éloigner la végétation du bâti:**  
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



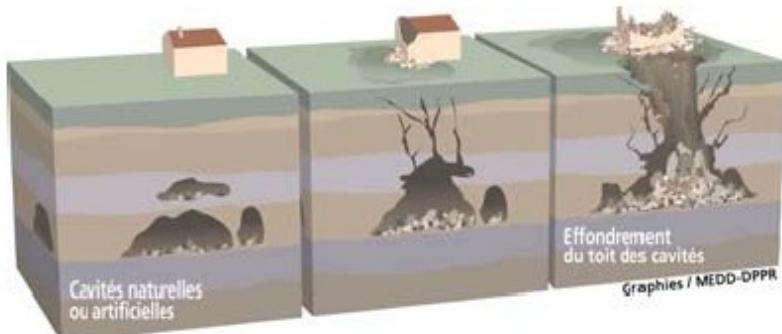
**Réaliser une structure étanche autour du bâtiment**

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



# Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



Une cavité souterraine est présente à Ville sous la Ferté (voir carte annexe p.19).



## Les mesures de prévention

Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site [www.bdcavites.net](http://www.bdcavites.net). Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

### A FAIRE DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

### AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- ♦ Coupez l'électricité et le gaz.
- ♦ Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.

- ♦ Eloignez-vous de la zone.
- ♦ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ♦appelez les services de secours.

### APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- ♦ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

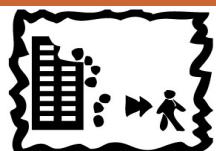
- ♦ Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité et  
gaz



Evacuez les  
bâtiments  
endommagés



Eloignez-vous  
immédiatement



N'entrez pas  
dans les  
bâtiments





# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Ville sous la ferté

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Ville-sous-la-Ferté est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



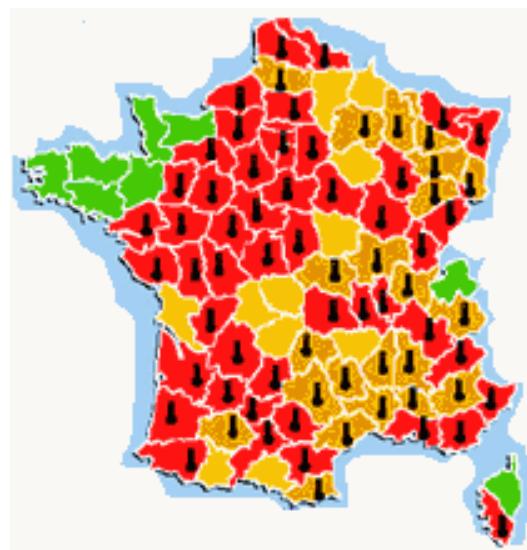
Pluie-inondation



Canicule



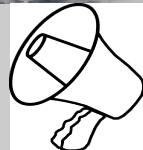
Orages





Alerte par porte à porte. Consignes complémentaires par porte voix.

# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



## DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

- ♦ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ♦ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- ♦ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ♦ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ♦ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ♦ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ♦ Si vous devez sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

- ♦ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ♦ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



# Risque sanitaire : pandémie grippale



**Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.**

## Le risque à Ville-sous-la-Ferté

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention

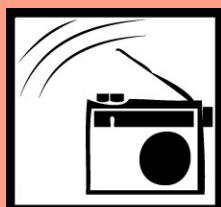
La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « *guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie* » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

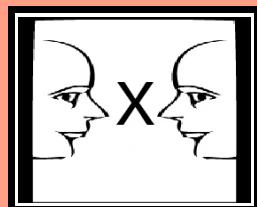
## Les bons réflexes !



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
TV



Lavez vous régulièrement  
les mains au savon et/ou  
avec une solution  
hydroalcoolique



Evitez tout  
contact avec une  
personne malade



# Risque sanitaire : canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



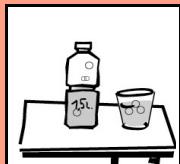
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

## Les bons réflexes !

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.

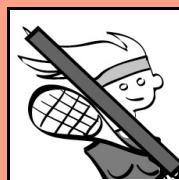


Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.

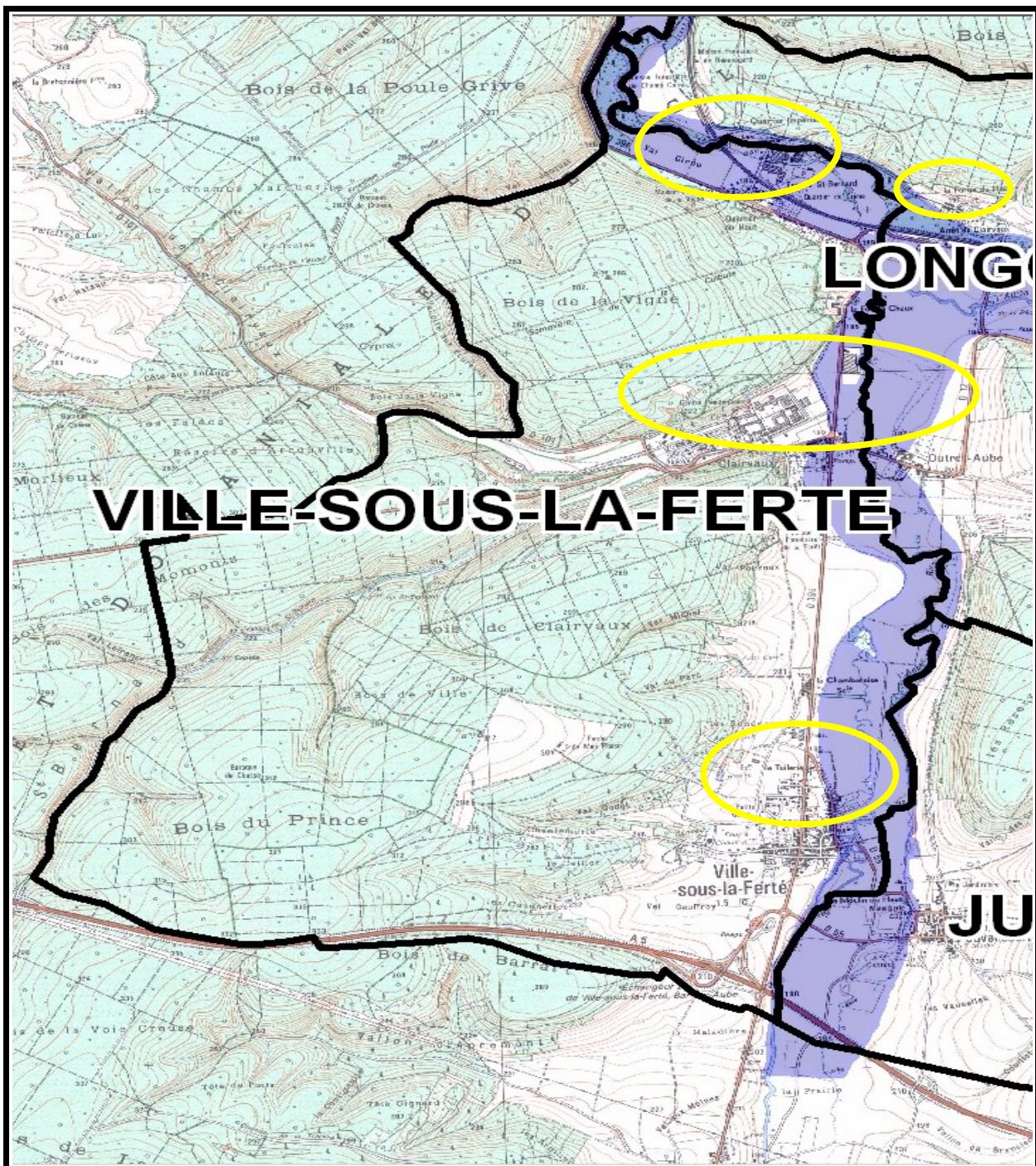


Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

## Annexe 1 : Le risque inondation à Ville sous la Ferté



Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Ville-sous-la-Ferté

### LEGENDE

Zone aléa inondation



Limites de commune



Emprise de la zone inondable  
(inondation par la rivière Aube)



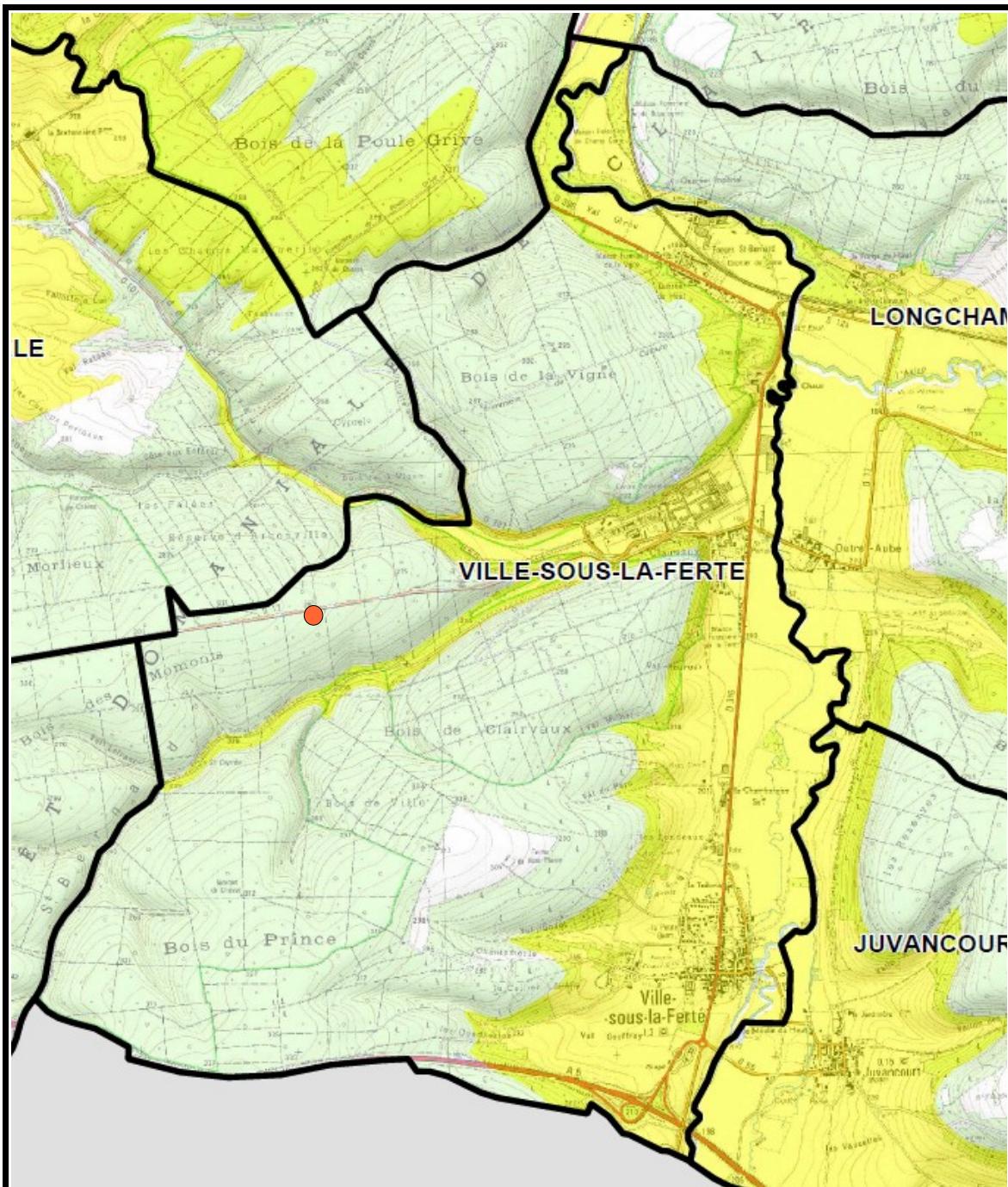
Zones habitées

Conception: DDT/SRRC/BRC

Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

## Annexe 2 : Le risque mouvement de terrain à Ville sous la Ferté



Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune de Ville-sous-la-Ferté

### LEGENDE

Zone d'aléa retrait gonflement

[Yellow Box] Présence d'argiles. Aléa faible.

[White Box] Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait gonflement.

— Limites de commune.

● Cavité.

Conception: DDT/SRRC/BRC  
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN-BRGM/RP-56710-FR  
du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)



# Les numéros utiles

**Mairie de Ville sous la Ferté.....03 25 27 81 05**

**Sous Préfecture de l'Aube :**  
Bar sur Aube .....03 25 27 06 19

**Préfecture de l'Aube :**  
Troyes .....03 25 42 35 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**  
- Agence Sud-Est : Bar sur Aube..... 03 25 92 53 10  
- Siège DDT : Troyes ..... 03 25 71 18 00

<http://www.aube.gouv.fr/>

**Pompiers .....**18 (portable 112)

**Police/Gendarmerie.....17**

**SAMU .....**15

**GDF .....** 0 810 433 080

**EDF .....** 0 810 333 080

**Conseil Général**  
**Centre routier .....** 0800 12 10 10

<http://www.cg-aube.fr> :  
transport/routes

**Météo France .....** 08 92 68 02 80 [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Écoutez les informations :

**CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8  
et CANAL 32**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
  - <http://www.prim.net>  
Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante  
de neige



transport de  
marchandises  
dangereuses



feux de forêt



cavités  
souterraines



tempêtes



glissements  
de terrain



inondation lente



stockage de gaz